

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
10 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
6a. RÉPARTITIONS DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES POUR
2019 AUX
ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 059-215904014-2020-07-10-00138-Annexes



L'an deux mil-vingt, le seize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBÉ Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'allouer, pour 2020, les subventions annuelles de fonctionnement suivantes aux établissements publics locaux :

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :** 867 000,00 € (répartis de la façon suivante : 590 000 € pour le fonctionnement du CCAS et 377 000 € pour le fonctionnement du centre social)

De cette somme seront déduits :

- l'acompte déjà versé de 240 000 €, voté par délibération du 28 novembre 2019 (120 000 € pour le CCAS et 120 000 € pour le centre social Stéphane Hessel).
- la somme de 320 000 € (220 000 € pour le CCAS et 100 000 € pour le centre social Stéphane Hessel), pris par certificat du 15 avril 2020.

- **ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN :** 85 000,00 €

Les dépenses résultant de la présente décision seront imputées au compte 65736 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.